

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 30 octobre 2024 à 19 h 30

Conseiller en exercice : 13

Conseillers présents : 8

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le TRENTE OCTOBRE, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 24 octobre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, ~~NOUVIALE Arnaud~~, ANDRIEU Francis, BACH Yves, ~~BOUCHARD Jean-Luc~~, ~~CAMBOU Michel~~, CONTE Benoît, ~~GOMEZ Hélène~~, RENARD Serge, ~~SINGLANDE Anthony~~, WARGNY Christophe.

Absents excusés : - GOMEZ Hélène (a donné procuration à Isabelle ESCUDIER) ;
- BOUCHARD Jean-Luc (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
- SINGLANDE Anthony (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ)
- NOUVIALE Arnaud (a donné procuration à Benoît CONTE)
- CAMBOU Michel (a donné procuration à Yves BACH)

Secrétaire de séance : Isabelle ESCUDIER

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le projet d'éco hameau
Vote : CONTRE : 0 POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 DÉCISION : Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 septembre 2024
- 1. Réhabilitation des ateliers municipaux
- 2. Piscine : travaux de réfection du réseau des eaux usées
- 3. Versement d'une subvention du Budget Principal au Budget Annexe Pôle de santé
- 4. Décision modificative n° 2 du budget principal
- 5. Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2025/2030
- 6. Vente du terrain de camping
- 7. Eclairage public le bourg et école publique (suite délibérations du 07/09/2023)

Questions et informations diverses

- *Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2023*
- *Marché aux truffes : planning des élus*
- *Cérémonie du 11 novembre*

Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2024

Vote : CONTRE : 0 POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 DÉCISION : Adopté à l'unanimité

1. Réhabilitation des ateliers municipaux – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE
--

Monsieur le maire rappelle que la commune a souhaité aménager les ateliers municipaux (réfection de la toiture, réalisation d'un coin douche, toilettes, kitchenette, installation d'un chauffage).
Des dossiers de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la CCPLL ont été déposés le 10 janvier 2024. Après consultation des entreprises par l'architecte Mme DESTOC et analyse des offres concernant la réfection de la toiture, il vous est proposé de valider le devis de l'entreprise RUSQUET Karine pour un montant de 15 106 € HT et TTC (exonéré de TVA).

Vote : CONTRE : 0 POUR : 13 ABSTENTIONS : 0 DÉCISION : Adopté à l'unanimité

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :